

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 66 (1940)
Heft: 18

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On a, à ce propos, fait souvent une grave erreur. On a cru que l'Urbanisme était l'art de *faire* des travaux d'aménagement, et que, par conséquent, l'Urbaniste se chargeait de leur exécution. Non, l'Urbanisme est l'art de *préparer* la coordination des plans et des programmes et de contrôler au moment de la rédaction des projets définitifs par les techniciens compétents, si l'esprit du plan d'aménagement n'est pas faussé, et si l'esthétique générale n'en est pas atteinte. C'est déjà énorme, et il n'est pas d'ailleurs un urbaniste qui serait à même de rédiger avec la compétence qui convient tous les projets qui résultent de son plan directeur. Certes, s'il est architecte, il pourrait s'occuper d'une école ou d'un hôpital. S'il est ingénieur, il pourrait construire l'usine d'incinération ou le chauffage urbain. Mais je pense qu'il vaut mieux que ce ne soit qu'une exception. Chaque technicien, et cela se conçoit, apportera plus volontiers son aide à la préparation de l'œuvre, s'il sait qu'il aura la joie de réaliser ce qui est conforme à ses capacités.

Nous n'avons pas insisté sur la vertu animatrice et créatrice d'un plan d'aménagement. Ce n'est pourtant qu'un avant-projet d'avant-projets. Mais, connu de tous, solennellement reconnu d'utilité publique, personne ne peut chercher à en détruire l'harmonie. Chacun prend à cœur au contraire de le voir réaliser, et chacun prête son appui.

Les municipalités sont poussées à l'application des mesures prévues, sans qu'il soit possible de les soupçonner de desseins ténébreux, dont les accusent d'ailleurs trop facilement ceux qui n'ont jamais eu le dévouement de rechercher les fonctions publiques.

L'application du plan d'aménagement trouve aussi des appuis fervents dans les sociétés sportives, les sociétés d'histoire locale, les sociétés pédagogiques et artistiques, les sociétés d'hygiénistes : ils trouvent là la solution de problèmes irritants qui ont souvent opposé les citoyens et les techniques dont les avis et les solutions semblaient inconciliables.

Enfin les industriels eux-mêmes, lorsqu'un plan d'aménagement est approuvé, ne sont pas les derniers à en bénéficier. Les propositions qu'ils ont à faire dans chacun des domaines techniques tombent du premier coup sur des avant-projets précis et dont la coordination avec les autres techniques est prévue, donc facile, par suite plus économique.

Ce facteur économie joue d'autre part sur tout l'ensemble des travaux. Ils peuvent être sériés ou exécutés simultanément ; l'aménagement financier peut être réparti sur de longues années, et non plus considéré en face de l'horizon trop rapproché de la durée d'un mandat municipal. Et ce n'est pas le moindre résultat de l'existence d'un plan et d'un programme approuvé.

En conclusion, la première chose à faire pour une municipalité désireuse d'améliorer les conditions de la vie des habitants d'une commune, c'est de préparer son plan et son programme d'aménagement. Ne pas le faire ? C'est courir aux déboires certains, aux incompatibilités, aux heurts entre services, aux oublis désastreux ; c'est se priver du meilleur moyen de résister aux trafiquants, aux bandes noires, aux ambitieux sans scrupule ; et c'est aussi priver nos techniciens municipaux de l'occasion de mettre en œuvre dans des travaux neufs, les connaissances qu'ils ont péniblement acquises, dans les soirées enthousiastes de leur jeunesse studieuse, et qu'ils ont consolidées par l'exécution journalière de pénibles et parcimonieux travaux d'entretien.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Extrait du procès-verbal de la séance du comité central du 28 juin 1940.

1. Etat nominatif.

MM.	Admissions	Section
Meyer-Stehelin Arnold	Ing.-civil	Bâle
Wallimann Otto	Ing.-civil	Sarnen
Goll Max	Ing.-élect.	Luzern
Philippin Max	Ing.-élect.	Zürich
Sachs Karl, Dr.	Sc.-techn.	Ennetbaden
Hünerwadel Leonhard	Ing.-élect.	Caracas
	Démissions	
Weber Omar	Ing.-méc.	Bâle
von Vigier Diethelm	Ing.-méc.	Solothurn
Fraschina Guglielmo	Architecte	Lugano
Payot Samuel	Ing.-méc.	Lausanne
Bühler Fritz	Ing.-civil	Döttingen
Deffner Ernest	Ing.-méc.	Zürich
Pfister Theodor	Ing.-civil	Zollikon
Schlegel Hermann	Ing.-civil	Zürich
Trændle Albert	Ing.-électr.	Zürich
Weber Rudolf	Ing.-méc.	Zollikon
Mortada S., D ^r	Ing.-civil	Le Caire
	Décès	
Boissonnas Auguste	Ing.-civil	Genève
Amsler Alfred, D ^r	Ing.-méc.	Schaffhausen
Bowvier Paul	Architecte	Neuchâtel
Robert Paul	Ing.-méc.	Neuchâtel
Mercier Georges	Architecte	Lausanne
Gautschi Alfred	Ing.-civil	Lausanne
Landry Jean, Prof. D ^r h. c.	Ing.-méc.	Lausanne
Büchi Jacques	Ing.-élect.	Zug
Eppler Rudolf	Ing.-civil	Zürich
Fritz Albert	Ing.-élect.	Zürich
Hippenmeier Konrad	Architecte	Zürich
Maillart Robert	Ing.-civil	Zürich
Tobler Fritz	Ing.-méc.	Zollikon

2. Le Comité central prend note du résultat de la votation auprès des sections concernant les comptes 1939 et le budget 1940. Comptes et budget ont été acceptés par 69 oui contre 3 non.

3. Le Comité central décide d'adresser une requête au Département de l'économie publique afin que celui-ci décrète le rattachement des ingénieurs et architectes établis à leur compte, au sens de l'article 28 de l'arrêté fédéral du 14 juin 1940, aux caisses cantonales de compensation. Cette requête correspond aux délibérations qui ont eu lieu au sein de la S. I. A. et particulièrement aux décisions de la conférence des présidents du 9 mars 1940.

4. Le Comité central nomme M. H. Peter, architecte cantonal à Zurich, président de la commission d'urbanisme.

5. Le Comité central désigne M. R. Steiger, architecte à Zurich comme représentant de la S. I. A. au sein d'une commission établie par l'association suisse pour l'essai des matériaux, chargée d'établir des directives pour les matériaux de construction.

6. Le Comité central propose M. Paul Vischer, architecte à Bâle, comme successeur de M. le professeur A. Walther au sein du comité de la Société auxiliaire de l'Institut d'organisation industrielle à l'École polytechnique fédérale.

7. Le Comité central examine entre autres la question de la création de possibilités de travail, une proposition d'adhésion à l'Union suisse des arts et métiers, qui est repoussée, les travaux de la coopérative pour les travaux de protection aérienne, ceux de la commission pour les téléferiques, etc.

Zurich, le 26 août 1940.

Le Secrétaire.

Communication du Secrétariat.*Caisse de compensation.*

Le Département de l'économie publique a décidé de verser une indemnité supplémentaire aux mobilisés des professions indépendantes qui ont effectué du service militaire avant le 1^{er} juillet, date de la mise en vigueur de la nouvelle réglementation. Les personnes désirant obtenir cette indemnité, qui est accordée au maximum pour la durée du 11 mai au 30 juin à condition d'avoir au moins 14 jours de service durant cette période, sont priées de se mettre en relation avec la caisse de leur canton.

Zurich, le 23 août 1940.

Le Secrétariat.

COMMUNIQUÉS**Conférences relatives aux problèmes de la corrosion, de l'érosion, de l'usure des métaux et de certains matériaux de construction; ainsi que de la protection contre ces phénomènes.**

Le 14 septembre 1940, dès 14 h. 15, à l'Université de Lausanne, Palais de Rumine.

Manifestation organisée par l'Office de guerre pour l'industrie et le travail, service de M. W. Vogel, ingénieur (Bureau pour l'emploi des déchets et matières usagées) et le Laboratoire d'essai des matériaux de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, à l'occasion de l'exposition au Comptoir suisse par le dit Office de guerre et relative aux sujets précités.

Conférenciers.

- MM. J. Bolomey, professeur à l'Université de Lausanne;
 D^r Friedli, ingénieur, chef de Section du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux;
 D^r P. de Haller, ingénieur au Laboratoire d'aérodynamique de l'Ecole polytechnique fédérale;
 D^r Jovanovits, professeur, directeur du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux de Saint-Gall;
 R. Meyer, ingénieur à la S. A. pour la fabrication du Magnésium, à Lausanne;
 D^r A. Piccard, professeur à l'Université de Bruxelles; ingénieur aux Ateliers de constructions mécaniques de Vevey;
 D^r H. Staeger, professeur, Institut de physique industrielle de l'Ecole polytechnique fédérale;
 D^r Stauffer, ingénieur en chef des Etablissements Escher-Wyss et C^{ie}, Zurich.

Sujets.

La corrosion par voie électrique et chimique des métaux;
 La destruction des métaux, des bétons et d'autres matériaux par voie chimique ou mécanique (usure et érosion);
 Moyens employés pour lutter contre ces destructions; peintures, recouvrements, composition spéciale des matériaux, succédanés et matières artificielles.

* * *

Un programme détaillé sera adressé aux abonnés suisses du *Bulletin technique* ainsi qu'aux membres de la *Société vaudoise des ingénieurs et des architectes*, de l'*Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne* et de l'*Association suisse pour l'essai des matériaux*.

Les auditeurs venant de l'extérieur pourront profiter de la gratuité du retour par C. F. F. à condition de faire timbrer leur billet au Comptoir et en visitant à cette occasion l'exposition précitée de l'Office de guerre.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à M. le professeur A. Dumas, Laboratoire d'essai des matériaux, Place Chauderon 3, à Lausanne.

Cours de soudure électrique à Baden.

La Société anonyme *Brown, Boveri et Cie* organise dans l'école de soudure (qui contient 20 postes de soudure électrique) de ses usines de Baden le cours de soudure n° 118 en allemand, qui durera du 23-26 septembre 1940. Théorie et exercices pratiques traitant tous les métaux soudables. Chaque participant a un poste à sa disposition pendant toute la durée du cours.

Celui-ci se terminera par une visite des usines Brown Boveri dans lesquels 40 postes de soudure au chalumeau et plus de 120 postes de soudure électrique à l'arc sont en service (sans les postes de soudure de l'école).

Les intéressés sont invités à demander le programme du cours à la Société anonyme *Brown, Boveri et Cie*, Baden.



ZURICH, Tiefenhöfe 11 - Tél. 35426. - Télégramme: INGÉNIEUR ZURICH.

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 2.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription du S. T. S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S. T. S.

Emplois vacants :*Section mécanique :*

501. *Chimiste* diplômé (universitaire), connaissant les produits chimiques pharmaceutiques d'origine suisse, allemande, anglaise et américaine. Fabrication de produits pharmaceutiques extraits de plantes. Consultation, contrôle, direction de laboratoire. Appointements en dollars. Voyage payé. Gouvernement d'un pays de l'Asie centrale.

503. *Ingénieur* ou *technicien* diplômé. De préférence connaissance de la branche textile, fabrication. Demandé pour organisation du travail de la main-d'œuvre; calcul des prix de revient, etc. Langues : française et anglaise. Age : de 23 à 35 ans. Suisse orientale.

505. *Technicien mécanicien*, très bon constructeur. Machines-outils, en particulier machines à fraiser. Fabrique de Suisse romande.

511. *Technicien électricien* diplômé, ayant fait un apprentissage régulier de mécanicien, demandé pour surveillance d'atelier, construction d'appareils de fabrication. Nord-ouest de la Suisse.

515. Plusieurs *ingénieurs mécaniciens*, *techniciens mécaniciens*, *dessinateurs mécaniciens* et *mécaniciens*, ayant, si possible, des connaissances dans la branche frigorifique. Fabrique de machines en Allemagne.

Sont pourvus les numéros : de 1939 : 1031 ; de 1940 : 91, 235, 237, 459, 461.

Section bâtiment et génie civil :

568. Jeune *ingénieur civil*. Elaboration de projets de routes. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.

576. *Technicien en génie civil* diplômé, quelques années de pratique. Projets et surveillance de travaux de routes de montagne. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.

582. Jeune *ingénieur civil* ou *technicien en génie civil*. Piquetage et métrage. Suisse orientale.

584. *Technicien en génie civil* ou *technicien géomètre*. Travaux du génie civil en général. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.

586. Quelques *ingénieurs civils* et quelques *techniciens* et *dessinateurs en génie civil*. Béton armé et charpente métallique.

588. *Ingénieur civil* diplômé, de même *Technicien en génie civil*. Routes et tunnels, bureau et chantiers. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.

594. *Dessinateur en génie civil* ou *en béton armé*. Routes et béton armé. Bureau d'ingénieur de Suisse romande.

596. 1 à 2 *ingénieurs civils*, *techniciens en génie civil* ou *géomètres*. Levés de terrain, études préliminaires constructions de route de montagne, etc. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.

598. *Technicien en génie civil*, habile dessinateur. Construction de route et levés de plans. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.

Sont pourvus les numéros : de 1940 : 336, 360, 422, 474, 502, 536, 540, 550.